



# Le Fil d'Aunay



N°16 - juillet 2015

## *Le mot du maire*

Aunay les Bois est un village où il fait bon vivre. Il y a quelques années, je vous ai fait part de ma satisfaction de la restauration de l'esprit de village.

Aujourd'hui, je vous propose de maintenir, voire de renforcer ensemble cet esprit de village dans tous les hameaux composant notre commune. En ce moment de l'année, pensons à respecter les règles d'usage concernant les heures de tonte, le brûlage des déchets, mais aussi la divagation et les aboiements intempestifs des chiens, le respect des sites destinés aux déchets (tout ne peut pas être déposé dans les containers) enfin, tout ce qui concourt à rendre la vie en communauté agréable.

La vie du village repose sur des règles de vie communes à tous les habitants. En dialoguant avec nos voisins, en assumant nos responsabilités, nous conserverons notre qualité de vie.

Aujourd'hui, une seule personne, voire toute une famille, peut rendre la vie impossible à tout un quartier.

Les pouvoirs publics, trop souvent sollicités par des actes d'incivilité répétés, n'ont pas vocation à se substituer à la sagesse de chacun.

C'est pourquoi je compte sur vous pour entretenir avec votre entourage une vie collective, enrichissante et respectueuse, ainsi nous cultiverons à Aunay le plaisir de vivre ensemble.

Je vous souhaite d'excellentes journées d'été dans notre village.

Votre Maire  
Victor Marques

### LA FERME DE MAISONNEUVE

#### LA FAMILLE LEFEVRE

Jean-Louis LEFEVRE, fils de Pierre et Françoise Le FAUCHEUR, naît à Montchevrel, le 23 mai 1726 et épouse à Laleu, à l'âge de 35 ans, le 6 octobre 1761, la veuve de Louis BOUDIN, Marie CROILLERE, fille de Louis et de Françoise CAMUS.

Il semblerait que son installation à Maisonneuve se situe aux environs de 1766, ce qui correspond à la date de naissance de son fils, Jean-Louis, à Aunay.



« Maisonneuve », anciennement la Cour d'Aunay, a été érigée par Jean-Louis de BONVOUST, chevalier, seigneur baron d'Aunay, époux de Marie-Anne de BRUNET. Jean-Louis LEFEVRE, marchand de Montchevrel, arrive à Aunay une année avant la naissance de Flore-Augustin de BONVOUST, le 17 août 1766, fils de Flore-Philippe, baron d'Aunay et de Françoise Henriette JOUENNE d'EPANEY.

En 1768 pendant un été caniculaire, Jean-Louis prend possession de la Jaunière et il est père de deux enfants : Jean-Louis né en 1766 et Pierre-Marin, le 4 avril 1768. Sa femme Marie a aussi perdu un petit garçon François né en février 1767 et mort trois mois plus tard.

Après la terrible famine de 1769, la famille s'agrandit avec la naissance de Catherine, le 21 juillet 1771 et de Louise-Françoise, le

28 avril 1774.

Il quitte sa ferme de la Jaunière vers 1780 pour les bâtiments de La Maisonneuve et confie la Jaunière à son fils Jean-Louis avant de mourir à Maisonneuve, le 6 juin 1789.

Pierre-Marin LEFEVRE, son deuxième fils reprend la direction de la ferme de Maisonneuve et épouse trois ans après la mort de son père, le 1<sup>er</sup> mai 1792, Marie RAGON, fille d'un riche marchand du Chalenge et de Marie-Elisabeth de MAUREY, originaire de Montperroux, elle-même fille du sire Jacques Gaspard et de Marie JUGLET.

Marie CROILLERE, sa mère, s'éteint à Maisonneuve, le 3 novembre 1798. Elle a eu le bonheur de connaître quatre de ses petites filles issues du ménage de Pierre-Marin : Marie-Elisabeth née le 24 février 1793, Claire le 18 juillet 1794, Louise-Rose, le 3 janvier 1796, et Louise-Marguerite, le 26 août 1797.

Deux autres enfants naissent après l'arrivée du nouveau régisseur du château d'Aunay, Louis-François JOUANNE : Françoise-Henriette, le 27 novembre 1802 et Rosalie Marie, le 18 juillet 1809.

Une joyeuse ribambelle de petites filles s'esbaudit à la ferme de Maisonneuve sous l'ère napoléonienne même si secrètement Pierre-Marin soupire de ne pas avoir de descendance mâle.

Il doit donc songer à l'établissement de ses filles.

#### **Postérité :**

**1° Marie-Elisabeth** jette son dévolu sur un fermier âgé de trente-trois ans, originaire de Boitron, et s'unit le 4 février 1812 à **Nicolas LABBE**, fils de Nicolas décédé à Aunou-sur-Orne en 1808 et de Françoise SERCEY, qui a rejoint son mari dans la tombe, 3 ans plus tard.

**2° Claire** épouse le 7 avril 1813 à Aunay, **Jean-Louis COLLET**, qui a repris de son père décédé, le 14 mars 1793 à Aunay, la ferme de l'Ogrière, alors qu'il avait vingt ans. Marie-Marguerite BOUDIN, sa mère, lui apporte son concours à la ferme.

L'abbé BROQUET, âgé de soixante-huit ans, curé de la paroisse, bénit cette union.

**Pierre-Marin LEFEVRE meurt le 22 septembre 1815 à la ferme de Maisonneuve.**

**3°** Trois ans plus tard, c'est au tour de **Louise-Marguerite** d'épouser le 20 janvier 1818, son cousin **Jean-Louis**, le dernier fils de Pierre-Etienne DESCHAMPS et de Catherine LEFEVRE. Toutefois, **Marie LEFEVRE-RAGON** ne supportant pas le veuvage se remarie le 29 septembre 1818 avec un marchand de Bursard, **Jean SEPTIER** né en 1774, fils d'Henri et Jeanne MARLON.

**4° Louise-Rose** porte le deuil de sa mère décédée le 2 août 1824 alors qu'elle épouse le 2 mai 1825, le fermier de la Haute Folie, **Joseph-François LANGLAIS** né le 21 février 1801, fils de Joseph et Marie EDET.

**5° Rosalie-Marie**, le 15 mai 1827 s'unit à un meunier d'Essay, **François BOUGIS** né dans cette ville, le 5 mai 1800, fils de feu François décédé à Essay le 19 février 1800 et de Rose-Thérèse MOREL.

**6° Françoise-Henriette** épouse le 2.6.1829 un cultivateur d'Aunou-sur-Orne, **Jacques-Marin LECLANCHE**, né à Boitron le 6 mai 1802, fils de Jean-Jacques et Marie LAMY. Avec sa femme, il reprend l'exploitation de Maisonneuve et deux petites filles naissent sur les terres d'Aunay : **Marie-Aimée**, le 1<sup>er</sup> juillet 1830 et **Aimée-Augustine**, le 9 février 1832. Il semble que leur établissement soit de courte durée puisque une autre famille, les BRANCHARD emménagent à Maisonneuve probablement avant la naissance de leur fille **Clémentine-Pauline**, le 26 novembre 1836, à Aunay-les-Bois.

#### **LA FAMILLE BRANCHARD**

**Jacques - François BRANCHARD** est né à Bellou-sur-Huisne le 28 novembre 1801, terre des Bonnet de Bellou et des Romanet. Il est le fils de François, cultivateur du Petit Viantais et de Françoise CHAUSSEE.

Le 23 février 1832, il épouse **Marie-Louise POUSSIN** née à la Rouge, le 11 novembre 1810, fille de Paul, propriétaire à Corboyer et de Madeleine-Louise DURAND.

De leur union, naissent trois enfants : **Jacques-Bazile (2 mars 1833) et Madeleine-Pauline (31 janvier 1834) à Bellou-sur-Huisne et Clémentine-Pauline à Aunay.**

**Jacques-François** meurt à Aunay-les-Bois, le 28 mai 1852, sept ans avant le décès de son fils, **Jacques-Bazile**, le 24 novembre 1859.

Sa fille, **Clémentine-Pauline**, épouse le 19 mai 1854, un garçon de Roullée dans la Sarthe, **Adolphe MITEAU** né le 27 décembre 1824, fils de Jacques-François et de Jeanne-Jacqueline-Louise CLOGENSON.

Quant à **Madeleine-Pauline**, elle s'éprend d'un marchand de laines né le 25 septembre 1824 à Bures, **Louis-Aubin RAGOT**.

**Louis-Aubin** est un jeune veuf puisqu'il vient de perdre sa femme, **Félicité BERNIER** en 1858. Leur union sera bénie à Aunay-les-Bois le 28.4.1860.

**Madame BRANCHARD meurt le 16 février 1862 à la ferme de Maisonneuve.**

### LA FAMILLE LEROYER

Charles-Jules LEROYER dont les parents François-Louis et Anne-Louise RATTIER sont établis au Bourg Guérin, reprend la ferme de Maisonneuve.

Il est né le 23 juin 1846 à Aunay-les-Bois et a épousé le 7 septembre 1874 à Montchevrel Edith-Adélaïde-Madeleine BURIN, fille d'Isidore et Joséphine ROUSSEAU.

De cette union sont nés trois enfants à Aunay-les-Bois :

1° Marcel-Joseph né le 25.9.1875. Il semblerait qu'il n'ait pas eu de postérité.

2° Juliette-Berthe-Marie née le 9 septembre 1876, elle épouse le 10 juin 1898 à Aunay, Basile-Clément MENARD, clerc de notaire domicilié au Mans et fils de Basile-Jean et Clémence-Rosalie LEFEUVRE.

Elle meurt le 18 septembre 1949 à la Ferté-Bernard.

3° Marthe-Léonie, née le 28 juin 1881, à la ferme de Maisonneuve, s'unit à Aunay le 3 juin 1902 à Louis-Henry RONDEAU, négociant en vins, né le 18 octobre 1875.

(fils de Louis et de Rose-Henriette MENAGER). Elle s'éteindra au Mans le 21 janvier 1967. En 1881, Charles-Jules LEROYER réside à la ferme de Maisonneuve.

### LA FAMILLE CAILLET

Louis-Emmanuel CAILLET dirige Maisonneuve en 1911. Né le 26 décembre 1852 à Sées, il est le fils de Victor-Marie marié à sa cousine Marie-Victoire CAILLET. Il remplit les fonctions de maire à la Chapelle-près-Sées. Il s'installe à Aunay probablement après 1894 puisque son fils Louis-François-Joseph, de son union avec Marie-Barbe MORIERE, est né le mars 1894 à la Chapelle-près-Sées.

Louis-François-Joseph CAILLET épouse Marie-Victoire RAGAINÉ à Belfonds le 25 septembre 1919 dont nous ne connaissons pas la descendance.

### LA FAMILLE CHARDON

Maurice-Vital-Arsène CHARDON est fermier de La Maisonneuve en 1948 après avoir été à Chambillon en 1926. Né le 16 octobre 1891 à Chambillon, il est le fils d'Arsène-Léon, originaire de Pervençères et de Marie-Lucile-Aglaré DREUX, également née dans cette même commune. Il épouse à Saint-Léger-sur-Sarthe, le 25 janvier 1921 Edma Marguerite LEPINAY originaire de Ballon dans la Sarthe. Il a de cette union, entre autres enfants, Madame LECLERC, épouse de notre ancien maire qui reprend l'exploitation de la ferme de Maisonneuve, actuellement gérée par son petit-fils.

Maurice-Vital CHARDON meurt le 20 mars 1976 au Mêle-sur-Sarthe.

## **Incivilités à répétition**

Nous constatons de nouvelles dégradations au parc de jeux : les bordures du toboggan ont été cassées, le jeu à ressort démonté, les panneaux de signalisation cassés.

## *Événements communaux*

### **Journée du 8 mai :**

L'Association des anciens combattants d'Aunay-les-Bois, Essay et Bursard et une assistance très nombreuse se sont recueillies au monument aux morts pour rendre hommage à tous les soldats et victimes de guerre.

A l'issue de la cérémonie, un verre de l'amitié a été partagé à la Mairie.

### **Balade du cœur :**



La commune recevait une petite centaine de motards participant à la balade du cœur. Ils ont été accueillis au circuit de karting où ils ont pu faire des tours de piste avec leurs motos avant de pique-niquer.

## *Résumés des Conseils municipaux*

Faute de place dans ce journal, nous ne mettons ici que le résumé des Conseils municipaux. Les comptes rendus officiels, plus complets, sont affichés en mairie et consultables sur place.

### **Conseil du 23 février 2015**

Présents: Victor Marques, maire, Philippe Motte Anne Gobyn, adjoints, Martin Brunner, Sylvain Delporte, Frédéric Busnel, Magali Rousseau, Véronique Colin, Claude Dépond, conseillers

Absents excusés : Martine Tissier, pouvoir à Philippe Motte, Gilles Dhaille, pouvoir à Anne Gobyn

Secrétaire de séance, Sylvain Delporte

- **La dératisation** est désormais de compétence communale. Le devis de GDS Service est retenu : 198€ TTC (165€ HT). Cette dépense a été inscrite au budget 2015. 3 passages sont prévus dans l'année.

- **SE 61, délégation de maîtrise d'ouvrage** : Monsieur le maire propose au Conseil municipal de déléguer, dans le cadre d'une convention, au Syndicat de l'Energie de l'Orne la maîtrise d'ouvrage du génie civil des travaux d'éclairage public et de télécommunication relevant de la compétence de la commune. L'objet de cette convention est de déléguer l'ensemble des travaux à un unique maître d'ouvrage afin d'optimiser les coûts et de réduire les nuisances aux usagers. Le conseil donne son accord.

- **contrat espace verts** : pour l'entretien des espaces verts en 2015, le devis de Bruno DUBIEF de Barville est accepté : 4800€ TTC (4000€ HT).

- **étude de faisabilité de la création d'un nouveau logement communal** :

Lors du projet de la nouvelle mairie, il avait été prévu de transformer l'ancienne mairie en logement communal. Afin de permettre l'étude de faisabilité, le conseil donne au maire l'accord pour lancer cette étude.

- **mise au point de l'organisation du bureau de vote (22 et 29 mars 2015)**

**Conseil du 11 avril 2015**

**Présents** : Victor Marques, maire, Philippe Motte et Anne Gobyn, adjoints, Frédéric BUSNEL, Magali ROUSSEAU, Véronique COLIN, Claude DEPOND, Martine TISSIER, Gilles DHAILLE  
**Absents excusés** Martin BRUNNER, pouvoir à Philippe MOTTE, Sylvain DELPORTE, pouvoir à Véronique COLIN

**Secrétaire de séance** : Martine TISSIER

Les comptes administratifs 2014 ci-dessous et l'affectation des résultats sont approuvés ainsi que leur corrélation avec les comptes de la trésorerie.

<b>Investissements</b>	+	<b>Fonctionnement</b>	=	<b>Total</b>
recettes 2014 108 452,77		recettes 2014 107 956,29		216 409,06
dépenses 2014 -192 092,88		dépenses 2014 -46 552,34		-238 645,22
<b>résultat de l'année</b> -83 640,11		<b>résultat de l'année</b> 61 403,95		<b>-22 236,16</b>
report 2013 423,05		report 2013 105 884,17		106 307,22
<b>résultat de clôture</b> -83 217,06		<b>résultat de clôture</b> 167 288,12		<b>84 071,06</b>
Reste à réaliser		Reste à réaliser		0,00
recettes (1) 40 782,06		recettes		40 782,06
dépenses		dépenses		0,00
<b>résultat de clôture 2014</b> -42 435,00		<b>résultat de clôture 2014</b> 167 288,12		<b>124 853,12</b>

(1) reçu en mars 2015

Affecté en totalité au fonctionnement 2015

Le budget primitif dont voici le résumé est également approuvé.

## Budget prévisionnel 2015, Investissements

Budget prévisionnel 2015, Investissements			
DEPENSES		RECETTES	
1	report N-2	83 217.06	
16	remb cap emprunt	4 789.00	1 RàR subventions
21	nouveaux travaux	15 030.00	1068 équilibrage de fonct N-2
41		892.62	10222 récup tva 2013
	réintégration frais d'étude aux travaux de la mairie		
			21 vir de fonct pour équilibre
		103 928.68	103 928.68

## Budget prévisionnel 2015, Fonctionnement

Budget prévisionnel 2015, Fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
11	Charges à caractère général	32 035.00	2 excédent N-1
012	Charges de personnel	9 330.00	70 RODP
014	FNGIR	6 195.00	0 redevance d'occup du domaine public
65	autres charges	17 500.00	73 Impôts locaux
66	int d'emprunts	1 247.00	74 dotations de l'Etat
67	6748 autr subv excep	4 702.40	75 ch div de gest courante
67	charges except (calculé)	120 370.72	
	chaussette		
68	DAM, DAP, amortissements et provisions		
22	dépenses imprévues	0.00	
23	vir à invest pour équilibre	17 680.00	
	calculé		
		209 060.12	209 060.12

### Conseil du 18 juin 2015 :

présents : Victor MARQUES maire, Philippe MOTTE , Anne GOBYN adjoints , Martin BRUNNER, Magali ROUSSEAU, Véronique COLIN, Sylvain DELPORTE, Martine TISSIER, Gilles DHAILLE

Absents excusés Frédéric BUSNEL, pouvoir à Philippe MOTTE, Claude DEPOND, pouvoir à Victor MARQUES

Secrétaire de séance : Véronique COLIN

- **modification des statuts du SE 61** : l'intégration de la communauté urbaine d'Alençon au SE 61, amène un changement des statuts de ce syndicat départemental d'électrification. Les communes doivent se prononcer sur cette adhésion. Le conseil accepte cette modification.

- **choix du coordinateur et de l'agent recenseur pour le recensement de la population** : Le conseil a choisi Marie Odile Bouvier, secrétaire de mairie pour coordinatrice et Adélaïde Allais pour enquêtrice. Le recensement aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016.

- **désignation du correspondant "Sécurité Routière"**: le conseil nomme à l'unanimité Martin Brunner pour occuper ce poste.

- **subvention de départ de l'abbé Soro.**

L'abbé Charles Soro va quitter la paroisse St Gilles dont notre commune fait partie. Le conseil, par 9 voix pour et deux contre décide d'accorder une subvention de 50 euros pour participer au cadeau collectif. Elle sera versée à la paroisse st Gilles. Cette somme est inscrite au compte 6574 du BP 2015.

- **panneau d'affichage du cimetière** :

Un panneau doit être installé au cimetière pour y afficher tout ce qui est en rapport avec la mise en place de la procédure de reprise des concessions non renouvelées ou en état d'abandon. Le conseil a retenu le devis de la société VEDIF, 34510 FLORENSAC pour la somme de 662.20 €TTC (551.00€ HT) inscrite au compte 21316 du BP 2015

- **avenant au contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet B+H** pour la reconnaissance d'intérêt collectif d'un lotissement sur la commune de Courtomer. Il s'agit d'un dossier dont la CdC a la compétence, et sur lequel chaque commune doit entériner cette décision. Le Conseil donne un avis favorable.

- **Panneau directionnel** :

Plusieurs visiteurs de notre commune ont signalé l'absence de panneau indiquant l'église de la commune. Après présentation des catalogues, le conseil a choisi le devis de la société Girod, 50300 AVRANCHES pour la somme de 129.91€ TTC (103.60€ HT). Cette dépense est inscrite au compte 2188 du BP 2015.

- **R.O.D.P. gaz 2015** :

l'administration fixe le montant de cette redevance d'occupation du domaine public (117.35 € pour 2015) mais il appartient à chaque commune d'en faire ou non la demande chaque année. Le conseil décide d'en faire la demande.

- **subvention voyage scolaire** :

le conseil avait décidé lors du vote du BP 2015 de prévoir une subvention de 5 euros par jour et par personne au titre de la participation aux voyages scolaires (compte 6574 du BP 2015). Le conseil décide d'accorder une subvention de dix euros pour un voyage scolaire de deux jours à l'élève Alyssia GRAS. La somme sera versée au collège Louis Grenier.

- **achat de matériel** :

Le Conseil a donné son accord pour l'achat d'une échelle et des éléments de rangement (archives et garage), le tout pour la somme de 370.45 € TTC .

***Le carnet d'Aunay***

**Nouveaux habitants** : - Florian et Mirana DELEZENNE à Champenou

A qui nous souhaitons la bienvenue.



## *Infos diverses*

### **Relevé des odeurs du centre d'enfouissement :**

Suite à de multiples interventions auprès de SITA, une expertise du système de captage et brûlage des gaz a été faite. On nous a informé d'un dysfonctionnement d'une sonde de dépression, laquelle a été changée. En effet depuis le mois de Mars nous constatons une amélioration.

Cependant, restons vigilants. Merci de bien vouloir continuer à relever les dates et heures de vos nouvelles constatations et de continuer à nous les communiquer par écrit (mail, courrier). Ces informations seront utilisées pour les actions à venir auprès de la Préfecture.

### **Application Stop Cambriolages :**

Soyons vigilants : une application a été mise en place sur le site

[www.gendarmerie.interieur.gouv.fr](http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr) qui vous alerte en temps réel et vous donne tous les conseils pour vous prémunir contre les cambriolages.

### **Assainissement non collectif - Vidange des fosses septiques**



Pour avoir de meilleurs prix, nous organisons le groupage des commandes de vidanges de bacs à graisse et de fosses septiques. Pour vous inscrire, merci de contacter Cathy Marques qui centralise les demandes : 02.33.27.77.07 Mail [cathmarques@orange.fr](mailto:cathmarques@orange.fr)

En période de chauffe des maisons, nous faisons de même avec les livraisons de fuel, le groupage des commandes permet une négociation sur les prix. Contactez également Cathy Marques.

### **Transport à la demande**

**Taxi Futé** du lundi 14h au vendredi 12h.

Rendre visite à vos amis, vos proches,

Rejoindre un arrêt de bus du réseau Cap Orne,

Vous rendre dans une administration, chez votre médecin ou dans une maison de retraite ...

Adultes, enfants, souhaitant se déplacer uniquement sur le territoire de la CdC de la Vallée de la Haute Sarthe, peuvent utiliser le service de transport à la demande sur un simple appel.

Réservation la veille avant 12h du mardi au samedi matin au **02.33.27.63.97** ou par mail [otpaysmelois@wanadoo.fr](mailto:otpaysmelois@wanadoo.fr). Le trajet sera facturé 2 euros par personne (un aller-retour = 2 trajets)

### **Les travaux de la Tanche**

Comme vous l'avez constaté les travaux de la Tanche sont terminés ainsi que le rau d'Aunay et le rau de Berthe. Un travail soigné a été réalisé par l'ACI Développement..

Nous invitons les riverains, exploitants et/ou propriétaires à respecter la convention qu'ils ont signée concernant la continuité de l'entretien des berges.

## Déchetterie

A noter : un changement important est intervenu dans les jours d'ouverture. Désormais le lundi est une journée de fermeture, et le jeudi est ouvert.

ESSAY					
	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Matin	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h
après-midi					14h - 18h

Le changement d'horaire été-hiver concerne l'heure de fermeture du samedi après-midi.

Les négociations sont toujours en cours en vue du rattachement de notre commune au service de traitement des ordures ménagères de notre CdC de la Vallée de Haute Sarthe. Tant que cela n'est pas réalisé, nous dépendons toujours du SMIRTOM du Merlerault, donc de la déchetterie d'Essay. Nous en profitons pour rappeler que les sites doivent rester propres et que les containers sont destinés aux seuls déchets ménagers et non aux encombrants qui doivent être déposés en déchetterie. Des sanctions peuvent être appliquées en cas de non respect.

## Nuisances sonores :

On nous a demandé de préciser les horaires d'utilisation des engins à moteur pour le bricolage et le jardinage, voici donc les horaires officiels extraits de l'arrêté préfectoral :

*« Article 6 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent effectués que :*

- *Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30*
- *Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h*
- *Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. »*

## Réglementation sur le brûlage des déchets verts :

Nous vous informons que le texte de l'arrêté préfectoral est affiché en mairie.

## Stop Pub

Des autocollants "STOP PUB" à fixer sur les boites aux lettres sont à la disposition de ceux qui le souhaitent à la mairie.

## Accès au parc de jeux

L'accès à l'aire de jeux a été modifié suite aux travaux d'aménagement de la nouvelle mairie. Il faut désormais accéder par l'entrée sud. Des panneaux seront installés prochainement.

### **Procédure de bâtiment en péril : le presbytère**

Un courrier officiel a été adressé au propriétaire lui signifiant de procéder à la sécurisation de ce bâtiment. Vu le danger d'effondrement, nous vous invitons à ne pas vous en approcher.

### **L'usage des désherbants phyto est désormais interdit pour les espaces communaux :**

le document correspondant est affiché en mairie.

### **Cartes grises :**

Dans le cadre de la simplification des démarches administratives, il est possible de demander un nouveau certificat d'immatriculation par internet. Pour que votre demande soit recevable, vous trouverez la liste des pièces justificatives requises à cette adresse :

<http://www.carte-grise.org> puis précisez votre demande.

Petit rappel, les demandes de passeport doivent être faites en mairie de Sées, Alençon ou Mortagne.

### **Fondation du patrimoine :**

Les statuts de l'association sont préparés, il reste à les faire adopter lors d'une réunion de mise en place qui aura lieu en septembre. Une invitation à cette réunion sera déposée dans les boîtes à lettres. Les personnes présentes se prononceront sur les statuts qui seront proposés et toute personne physique ayant acquitté la cotisation symbolique qui sera demandée pourra présenter sa candidature au conseil d'administration dans la limite des places disponibles qui auront été définies dans les statuts.

### **Quads et motos interdits en forêt :**

Seule est autorisée la circulation sur la route forestière du Parc d'Aunay plus connue sous le nom de route de la forêt. Pour toute circulation hors de cette route, la peine encourue peut atteindre 1500 €. Les contrôles sont faits par les gardes forestiers de l'ONF qui y ont force de police.

Art L362-1 et suivants, R 362-1 et suivants, et R 163-6 du code forestier.

### **Réfection de la chaussée de la route forestière du Parc d'Aunay :**

Les travaux sont terminés. Nous tenons à remercier pour leur participation financière les communes de Marchemaisons, des Ventres de Bourse, et la Communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe. Nous vous rappelons que la limitation de vitesse sur les routes forestières est de 50 km/h. Des contrôles pourront être effectués.

### **Recensement :**

Comme indiqué plus haut, le recensement aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016 et sera réalisé par Adélaïde Allais. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

### **Fête du village:**

Suite aux événements malheureux de l'an passé, le comité des fêtes a décidé de ne pas reconduire la fête du village cette année.

## *Sécurité routière*

### **Sécurité routière :**

interdiction de porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre du son, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015

<http://securite-routiere.gouv.fr/medias/campagnes/au-1er-juillet-2015-interdiction-de-porter-tout-dispositif-susceptible-d-emettre-du-son-a-l-oreille-en-conduisant-meme-a-velo>

### **Zone 30 et stationnement réglementé :**

Mise en place d'une Zone 30 entre la mairie et le calvaire, ainsi que d'une interdiction de stationner de la Drouinerie à la mairie afin de préserver l'accessibilité piétons et scolaires.

## *Les Services de la Mairie*

### Secrétariat de Mairie

Ouverture pour tous renseignements ou demandes de documents officiels.

Le Jeudi, de 16h00 à 18h00 - le lundi de 10h à 12h

Le Samedi, de 10h00 à 12h00, permanence du Maire et des Adjoints

La mairie est fermée jusqu'au 27 août.

En cas d'urgence appeler le Maire au : 02.33.27.77.07 ou 06.77.94.11.44

Tél 02.33.27.48.69 - E-mail : [mairie.aunay-les-bois@wanadoo.fr](mailto:mairie.aunay-les-bois@wanadoo.fr)

- Site : [www.aunay-les-bois.fr](http://www.aunay-les-bois.fr)



*Journal municipal réalisé par la commission communication sous la responsabilité du Maire*